Prenez le contrôle de votre avenir, un quart de travail à la fois.

Adhérez au HOOPP aujourd'hui même.

Si vous êtes employé à temps partiel, contractuel ou occasionnel, vous pouvez adhérer au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) **en tout temps**, tant que vous travaillez pour NOM DE L'EMPLOYEUR

Nous sommes fiers de vous offrir le HOOPP afin que vous puissiez accumuler un revenu de retraite sûr; de plus, adhérer est simple comme bonjour! Il suffit d'informer les RH et nous nous occuperons du reste.

Qu'avez-vous à gagner?

Une rente du HOOPP vous donne la sécurité et la prévisibilité que vous méritez ainsi qu'un revenu stable sur lequel vous pouvez compter à vie. En tant que participant au HOOPP :

Vous récolterez plus que ce que vous avez cotisé. Habituellement, la rente que vous recevez à long terme est supérieure à vos cotisations totales. En fait, la plupart des participants récupèrent leurs cotisations sous forme de versements de rente au cours des trois ou quatre premières années de retraite.

Vous pouvez compter sur votre rente à vie. Un régime de retraite à prestations déterminées (PD) comme le HOOPP est fiable parce qu'il repose sur une formule, pas sur les rendements boursiers; votre rente vous sera versée mensuellement pour le reste de vos jours.

Vous paierez moins d'impôt si vous adhérez au Régime. Vu que vos cotisations sont déduites automatiquement de chaque chèque de paie, vous ne payez pas d'impôt sur cette portion de votre salaire.

Vous pouvez épargner plus efficacement et sans tracas. Vous et votre employeur cotisez automatiquement au Régime à chaque période de paie. Étant donné que l'équipe de conseillers en placements du HOOPP s'affaire à préserver votre rente jusqu'à votre départ à la retraite, vous n'avez pas à prendre de décisions de placement ni à vous préoccuper des fluctuations des marchés.

Vous pouvez continuer de vous constituer une rente même si vous changez d'employeur. Si vous quittez votre emploi, vous pouvez continuer de vous constituer une rente auprès de centaines d'organismes en Ontario qui offrent le HOOPP.

Et ce n'est pas tout. Le HOOPP vous propose des options de retraite anticipée, des prestations de survivant pour vos proches, la protection contre l'inflation et plus encore.

HOOPP
Healthcare of Ontario Pension Plan

Votre avenir... maintenant.

Ce que vous devez savoir

Qu'est-ce que le HOOPP?

Le HOOPP est l'un des régimes de retraite les plus importants et les plus respectés au Canada qui offre un régime à prestations déterminées (PD) aux travailleurs de la santé **comme vous** depuis 1960. Un régime de retraite à PD vous verse un revenu mensuel sûr une fois que vous êtes à la retraite et ce, jusqu'à la fin de vos jours.

Combien dois-je cotiser?

Le montant que vous cotisez repose sur votre salaire et le taux de cotisation du Régime. Les taux actuels sont 6,9 % jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGA) et 9,2 % en sus du MGA. Les taux de cotisation du HOOPP sont parmi les plus bas offerts par les grands régimes de retraite canadiens et n'ont pas changé depuis 2004.

Votre rente du HOOPP représente une partie importante de votre régime de rémunération global; en tant qu'employeur, nous cotisons 1,26 $ pour chaque dollar que vous cotisez. N'oubliez pas que puisque le HOOPP est un régime à PD, votre rente repose sur une formule, pas sur vos cotisations. À votre départ à la retraite, la valeur de votre rente du HOOPP sera supérieure au montant de vos cotisations.

Vous cotisez automatiquement au Régime à chaque période de paie, si bien que chaque dollar que vous cotisez réduit immédiatement votre revenu imposable. Vous gagnez sur toute la ligne : vous payez moins d'impôt maintenant et touchez une rente sûre à votre retraite.

Par exemple, un employé de 23 ans qui travaille **15 heures par semaine** et gagne **23 $ de l'heure** cotiserait **48 $ toutes les deux semaines**. S'il prend sa retraite à 65 ans, il aura cotisé au total approximativement **52 416 $** pendant sa carrière et touchera environ **169 560 $ en rente du HOOPP en seulement 15 ans de retraite**. Le plus beau? Sa rente lui sera versée à vie.

Pour comprendre les hypothèses illustrées dans cet exemple, allez à **hoopp.com/fr/members/join-hoopp** pour voir d'autres exemples et avoir une idée du montant de votre rente.

Puis-je adhérer au HOOPP auprès de plusieurs employeurs?

Oui. Si vous travaillez pour plusieurs employeurs du HOOPP, vous pouvez cotiser auprès de tous et ainsi vous constituer une rente plus élevée. Se constituer une rente est plus simple que jamais. La liste complète des employeurs du HOOPP se trouve à **hoopp.com/employerlist**.

Qu'arrive-t-il si je quitte mon emploi?

Si vous quittez votre emploi avant de prendre votre retraite, vous pouvez continuer de vous constituer une rente auprès des centaines d'employeurs du secteur de la santé en Ontario qui offrent le HOOPP. Vous conserverez tous les avantages de votre rente et augmenterez votre sécurité à la retraite.

Même si vous allez travailler pour un employeur qui n'offre pas le HOOPP, vous pouvez demeurer un participant au HOOPP et vos prestations resteront en sécurité dans le Régime jusqu'à votre départ à la retraite.